## Fiche Inscription association

## In Hubertus Votre Corps, C'est Vous!

## Saison 2017-2018

Нι	ıb€	ert	u s
VOTRE	CORPS	s. C'EST	VOUS

Fait à Nantes, le

Coordon Adresse con	nplète :									
Email (lisib Date de nai	e : le) : ssance :				table :					
		Maison	e choix) des Asso. Boyer	CSC Port B	CSC Port Boyer		MQ Doulon		Saint-Donatien ADAPEI	
PILATES Jet		Jeudi	10h30	Mercredi 20h	Mercredi 20h Initiés		Samedi 9h30 Découverte Samedi 10h30 Initiés		Jeudi 19h30 Découver	
Stetch'PIL Assoupliss				Mercredi 2	.1h	San	nedi 11h30			
	_		ıros/an		230 euros/an		230 euros/an		390 euros/an 150 euros/trim	
Farif rentré	e 2 cours	Pilates + S	Stetch'Pilate	s: 380 euros/an						
				Mode de rè	glemen	t				
Chèques à l'ordre d'In Hubertus	Nom		nque	20/09/17- n°chq/somme	20/10/ n°chq	/17- /somme	20/11/17- n°chq/somme	Total	Total	
Espèces									-	
CV										
		sociation (1 s - 25 euros	par famille) non nantais			A	Autorisation			
Mode paiement							es photos et vidé e à une quelconqu			
Date										

Signature obligatoire de l'adhérent(e)



## Conditions générales d'adhésion association In Hubertus

- L'adhésion n'est effective qu'après remise de la fiche d'inscription dûment remplie, de la fiche « conditions d'adhésion » signée, du règlement de la cotisation et de l'adhésion, ainsi qu'après la présentation d'un certificat médical datant de moins de 3 mois ;
- La cotisation doit être réglée en totalité en espèce ou par chèque lors de l'adhésion. Le paiement en plusieurs chèques est accepté aux dates d'encaissement proposées par l'association ;
- A partir du 2ème cours, les inscriptions sont considérées comme définitives et ne pourront faire l'objet d'un remboursement ;
- L'association propose une adhésion de 29 ou 30 séances de cours selon le calendrier entre le mercredi 13 septembre 2017 et le samedi 16 juin 2018 hors vacances scolaires ; Il y a cours le 1er samedi des vacances scolaires ;
- Chaque abonnement est nominatif et est valable du 13 septembre 2017 au 16 juin 2018 ;
- Les cours et techniques proposés ne peuvent se substituer à un traitement médical. L'adhérent (e) est informé(e) (conformément à l'article L321-4 du code du sport) de l'intérêt de bénéficier de garanties «Individuelle Accident» couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer;
- Les adhérents devront prévoir d'arriver 5 à 10 minutes à l'avance pour que le cours débute à l'heure ;
- L'association n'est pas responsable des effets personnels des adhérents pendant les séances ;
- Pour les cours, pensez à vous munir d'une serviette, d'un tapis et d'un coussin si nécessaire ;
- Les cours de PILATES et Stretch'PILATES se pratiquent pieds nus ou en chaussette (antidérapantes).

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales relatives aux activités et les accepter sans réserve.

A Nantes, le

Signature obligatoire de l'adhérent (e)